

première réunion ministérielle de l'OMC, prévue pour décembre 1996, qui pourrait établir un programme et mettre en marche un processus qui conduirait au lancement du prochain « round » commercial global d'ici la fin de la décennie. Manifestement, il existe une politique commerciale créatrice sur le plan multilatéral et elle se porte relativement bien.

Toutefois, une grande partie de l'impulsion qui engendre l'intégration économique trouve sa source au niveau régional ou infrarégional. Une forte croissance du commerce et des investissements régionaux, encore renforcée par des engagements officiels fondés sur des traités, crée les conditions propices. Dans l'hémisphère occidental, deux accords ont fait date au cours de la première moitié des années 1990 : l'ALENA et le MERCOSUR (comprenant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay). Bien qu'ils ne soient pas aussi complets l'un que l'autre (l'ALENA comprend une gamme de droits et d'obligations plus large que le MERCOSUR sous sa forme actuelle), les deux accords représentent des efforts ambitieux pour approfondir l'intégration économique officielle.

En outre, on continue de chercher activement à libéraliser le commerce et les investissements sur une base régionale. Étant donné le nombre croissant de questions de principe en jeu et de pays prêts à s'y engager, la politique multilatérale est devenue plus difficile à mener sans des efforts régionaux d'un genre nouveau qui cherchent à aller plus loin plus rapidement, mettant ainsi en marche le système mondial dans son ensemble. À cet égard, le présent document expose brièvement la portée de trois initiatives régionales qui ont attiré récemment beaucoup d'attention : le libre-échange transpacifique, de l'hémisphère occidental et transatlantique.

Les derniers paragraphes du document portent ensuite plus en détail sur les efforts déployés dans l'hémisphère occidental pour accroître l'interdépendance économique au moyen des négociations sur le libre-échange. À cet égard, le document expose la position canadienne sur les raisons pour lesquelles on souhaite l'accession du Chili à l'ALENA. Il met particulièrement l'accent sur le fait que les négociations avec ce pays sont considérées comme une mise à l'épreuve de la capacité de cet accord, par sa clause d'accession, de se transformer en un instrument dynamique ouvert sur l'extérieur qui joue un rôle (peut-être le rôle) central dans la réalisation du libre-échange dans les Amériques d'ici 2005, comme il a été décidé au sommet des dirigeants de l'hémisphère, qui a eu lieu à Miami en décembre 1994. Les négociations sur l'accession du Chili montreront dans quelle mesure la politique commerciale nord-américaine, et particulièrement celle des États-Unis, est crédible pour l'Amérique latine. Que les négociations aboutissent en 1995 ou en 1997 (après les prochaines élections présidentielles américaines), la question chilienne reste essentielle pour la